



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

Délibération n°03-10-22-19

OBJET : contractualisation départementale 2023-2025. Présentation des projets à soumettre à l'avis du Conseil Départemental de la Corrèze, dans le cadre de l'aide aux collectivités.

L'an deux mil vingt-deux, le TROIS OCTOBRE, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 SEPTEMBRE 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	17	1	1	18	0	0

PRÉSENTS : Dominique MIERMONT, Pascal RONCERAY, Céline CONDAMINAT, Delphine LAMOTHE, Pierre BERTRANDY, Philippe BÉTOULE, Nathalie BUGEAT, Rosa-Line GOURRAUD, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Catherine LARTIGAUT, Thierry MURAT, Sylvain NOËL, Danielle PRADEL, Lucie REYMOND BUYCK, Jean-Marc BOULEAU, Guillaume REPEZZA et Franck SOMPAYRAC.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Fanny CHASSAGNARD a donné procuration à Mme Céline CONDAMINAT.

ABSENTE NON REPRÉSENTÉE : Mme Rosa-Line GOURRAUD, absente à partir de 21H20, soit après le vote de la délibération N° 11. N'a donc pas participé au vote à partir de la délibération N° 12.

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Céline CONDAMINAT.

Madame la Maire retrace le contexte de la contractualisation avec le Département de la Corrèze :

Depuis 2015, le Département de la Corrèze a fait de l'aide aux collectivités une des priorités de ses actions pour aménager la Corrèze et améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens. Cette politique départementale participe à la dynamique d'investissements des collectivités (communes, EPCI) et assure ainsi un soutien à l'économie locale et à l'emploi en Corrèze.

Madame la Maire présente les projets à soumettre à l'Assemblée Départementale, dans le cadre de la nouvelle contractualisation; pour la période 2023-2025.

1. Création de 2 courts de tennis (projet déjà inscrit sur la contractualisation 2021-2023).
2. Réhabilitation de l'ancien hospice (projet déjà inscrit sur la contractualisation 2021-2023).
3. Réhabilitation énergétique du patrimoine locatif communal (tranche 1) (projet déjà inscrit sur la contractualisation 2021-2023).
4. Salle omnisports : toiture et quelques aménagements.
5. Club house.
6. Chaufferies de la salle polyvalente et de ses logements ainsi que du bâtiment de l'ancienne perception.
7. Réhabilitation du centre équestre.

Madame la Maire rappelle que l'aménagement du cimetière est terminé, il reste cependant à réaliser des travaux pour le Jardin du Souvenir et le columbarium.
Elle ajoute que les diagnostics énergétiques sont terminés.

APRÈS AVOIR ENTENDU la présentation des projets par Madame la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau annexé des opérations retenues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau récapitulatif des projets à soumettre à l'Assemblée Départementale.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Corrèze, dans le cadre de la contractualisation 2023-2025.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre du plan de soutien financier, lié à ces demandes de subventions.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces liées à cette délibération.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à programmer la réalisation de l'ensemble des actions sur la période 2023-2025.
- **INSCRIT** les dépenses et recettes correspondantes au budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

**Madame la Maire,
Dominique MIERMONT**

